



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20201207\_14

### Séance du 7 décembre 2020

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

**Date de la convocation :**

30 novembre 2020

**Date d'affichage**

**du compte rendu :**

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Demande d'installation d'un commerce ambulant**

Le gérant de « KRC SNACK », domicilié à Houtaud, a adressé une demande d'emplacement sur le territoire communal pour un commerce ambulant de restauration rapide-snack. M. le Maire soumet cette demande à l'avis du conseil municipal. Il précise que la commune accueille déjà 2 camions de restauration, le mardi et le jeudi et rappelle qu'une précédente demande a été refusée lors du conseil municipal du 6 juillet 2020. Afin d'être cohérent, le conseil municipal refuse cette demande à l'unanimité moins une abstention.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Florent SERRETTE